

Communiqué de presse du 8 novembre 2016

VOIE DITE « VERTE » EN RIVE EST DU LAC D'ANNECY : PARTIELLE INAUGURATION ?

Alors que le **Ministère de l'Ecologie** « jugeant sévèrement la gestion urbanistique des rives du lac » avait, le 30/10/2009, refusé au Président du SILA de soutenir la demande de classement du Lac d'Annecy « dont le dossier cadre mal avec la Convention Unesco »,

alors que **882 personnes¹**, s'étaient émues en octobre 2014 de l'artificialisation des berges du petit lac et du respect de la loi littoral, rejoignant plusieurs associations et riverains,

alors que « pour les aménagements cyclables, la **Région** est en désaccord avec les choix d'aménagements retenus » (in Charte de développement durable du bassin annécien),

Que ou qui célèbre l'inauguration, en cette période de chrysanthèmes, d'un tronçon de 1,2km à 3 900 000€ à Balmettes ?

Probablement pas une voie « verte », sauf à ajouter un zeste de daltonisme à l'absence de vision et de sensibilité dont témoignent les aménagements cyclables de la rive Est qui dérapent dangereusement pour le respect des sites, des habitants et du patrimoine naturel ; mais aussi pour la gestion des finances publiques² et la sécurité des cyclistes.

Nos édiles pratiqueront ils demain, pour le célébrer, « le mode doux de déplacement, alternative à la voiture individuelle » qu'ils prônent en empruntant « le véloroute en rive Est qui permet la liaison inter-bourg » depuis Annecy ou leurs bureaux, comme le proclame à l'envie l'Invitation Presse du département ?

567 personnes, habitants de Veyrier-du-lac, de la rive Est du Lac d'Annecy, de la Haute-Savoie et villégiateurs ont pris, cet été, le temps de s'informer sur l'évolution des « aménagements cyclables », lire et signer les pétitions contre le tracé et la conception de voie « verte » projetés par le département et la commune et son tronçon T5 de 750m à 4,7 millions€³, qui pourrait être qualifié d'inutilité publique par beaucoup, membres de la société civile et leurs associations, cyclistes et leurs clubs, citoyens actifs et retraités.

Les représentants du collectif « Pour une pause avant poursuite des travaux d'autoroute cyclable sur la rive Est du lac d'Annecy » (change.org) et de l'association pour la protection du cadre de vie et l'amélioration de la qualité de vie, qui le soutient (www.bienvivreaveyrier.org) ont présenté les listes de signatures, les doléances des pétitionnaires et leurs suggestions au Vice-président du Conseil Départemental, le 19 octobre, et au Maire de Veyrier-du-Lac, le 3 novembre 2016. Ils ont convenu in fine de l'impérieuse nécessité d'une réunion de travail tripartite qui sera organisée dans les meilleurs délais.

Pour que l'intelligence collective par l'écoute de la société civile puisse enfin s'exercer.

BVV (association agréée Bien Vivre à Veyrier-du-Lac).

Contact bienvivreaveyrier@gmail.com

¹ Pétition d'octobre 2014 pour la sauvegarde du lac et des rives naturelles du Petit lac (change.org.)

² Doublement du coût non contesté par le CD 74 : la prévision budgétaire des « aménagements cyclables en rive Est du lac d'Annecy- RD909 et 909a » était de 22,4 millions € (DUP), la dépense ressortirait à 41,8 millions.

³ Tronçon Chavoires-Pérouzes : 4 700 000 € au 31 mai 2016 contre 2 200 000€ arrêtés sur le PV de la réunion Conseil général- SILA- Maires du 6 mars 2016.